Aix*Marseille université
Socialement engagée

ARRETE DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL DU DEPARTEMENT INFORMATIQUE et INTERACTIONS DE L'UFR SCIENCES

Vu *le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;*
Vu *le décret n°2011-1010 du 24 aout 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille ;*
Vu *les statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;*
Vu *les statuts modifiés de l'UFR SCIENCES ;*
Vu *le règlement intérieur modifié du département « Informatique et Interactions » de l'UFR Sciences ;*
Vu *l'arrêté électoral en date du 10 septembre 2021 ;*
Vu *les procès-verbaux de dépouillement ;*

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège : **IATSS**

Sièges à pourvoir : **1** titulaire
Inscrits : 3
Votants : 3
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages valablement exprimés : 3
Taux de participation électorale : 100 %
Quotient électoral : 3

A obtenu :

Liste	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
IATSS du DII	3	1	0	1

Aix*Marseille université
Socialement engagée

Est élue :

Liste	Siège	Nom
IATSS du DII	1	Gisèle FIOL

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Sciences et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

La Directrice de l'UFR Sciences est chargée, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20/10/2021

Pour le Président et par délégation,
La directrice de l'UFR Sciences

Laurence MOURET

Faculté des Sciences
AMU